

Plateforme de stockage de bois d'agglomération - Réalisation

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS		
Commission n°10		Validation du Vice-Président
Séance du 16/11/05	Favorable	Le 25/11/05
Bureau		
Séance du 17/11/05	Favorable	

Inscription budgétaire	
AP-CP n°04.7 à réviser	Montant : 500 000 € HT pour la plateforme, 30 000 € HT pour l'étude juridique et économique de gestion
Imputation : 20.830	
21.830	
23.830	

I. Contexte

La CAGB a souhaité intervenir en appui des maîtres d'ouvrage de chaufferies bois de l'agglomération en créant une plateforme de stockage de bois, pivot local de la filière bois-énergie, dans l'objectif de privilégier le recours à une énergie renouvelable locale et de limiter les émissions de gaz à effets de serre liées au transport de cette ressource.

Une étude réalisée par l'Office National des Forêts sur le gisement bois-énergie local (bois accessible mais non valorisé dans le cadre de l'affouage) préconise un rayon minimal d'approvisionnement de 40 km autour de Besançon (forêts publiques et privées de la CAGB + forêt domaniale de Chaux + forêts des Monts de Gy...).

II. Compétence communautaire

Par délibération en date du 20 février 2004, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire la réalisation d'une plateforme bois d'agglomération.

Ce projet est inscrit au Contrat d'Agglomération 2004-2006 et répond à ce titre aux objectifs du projet d'Agglomération. Il est enfin une des actions majeures de la Charte de l'environnement de la CAGB.

III. Dimensionnement physique et budgétaire

Le volume à stocker correspond à 6 300 map (mètres cubes apparents) de plaquettes forestières.

La hauteur standard de stockage étant de 4 m de haut, il est envisagé de dimensionner le hangar de stockage à 1 600 m², soit éventuellement un format de 50 m de long et de 32 m de large (auquel il convient d'ajouter 400 m² pour l'accès secours et incendie autour du hangar).

Pour permettre, le chargement et le déchargement du bois, la pesée, ainsi que le mélange 70% de plaquettes forestières + 30% de connexes de scieries, une aire de manœuvre de 1 500 m² est nécessaire, d'où le positionnement de la plateforme sur une parcelle de 3 500 m².

IV. Acquisitions, travaux

La CAGB, maître d'ouvrage s'assurera préalablement de la maîtrise foncière. Afin de réaliser l'opération dans les délais compatibles avec l'obtention des crédits sollicités, la CAGB engagera le plus rapidement possible la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire.

V. Gestion future

L'objectif de la CAGB est d'équilibrer l'opération par un loyer à répercuter dans le prix du bois.

Afin de structurer la filière locale, une étude économique, juridique et administrative de gestion est nécessaire pour déterminer la structure et les modalités de gestion de la plateforme.

VI. Budget prévisionnel pour la réalisation de la plateforme bois (Dép. Investissement)

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC (hors étude de gestion).

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

DEPENSES (€) TTC	
Postes	Montant prévu
Acquisitions foncières	60 000
Travaux d'aménagement et maîtrise d'oeuvre	440 000
TOTAL HT	500 000
TVA	98 000
TOTAL TTC	598 000

RECETTES (€) HT			
Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux
Etat	ATSR	92 000	18,4 %
CRFC	CPER	177 000	35,4 %
ADEME		130 000	26,0 %
CAGB (MO)		101 000	20,2 %
TOTAL		500 000	100%

VII. Budget prévisionnel pour l'étude relative aux modalités de gestion de la plateforme bois (Dép. Fonctionnement)

Ce n'est qu'au terme d'une étude juridique et économique à réaliser en 2006 que seront connues les modalités de gestion de la plateforme bois.

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

DEPENSES (€)	
Postes	Montant prévu
Etude juridique et économique	30 000
TOTAL HT	30 000
TVA	5 880
TOTAL TTC	35 880*

RECETTES (€)			
Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux
ADEME		27 000	75 %
CAGB (MO)		8 880	25%
TOTAL		35 880*	100%

*NB : Subvention demandée sur le montant TTC car TVA non récupérée (dépense de fonctionnement)

La CAGB s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis, étant précisé que les travaux ne pourront pas débiter tant que les dossiers de demande de subventions ne seront pas déclarés ou réputés complets.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le principe de réaliser une plateforme de stockage de bois d'agglomération dans le nouveau dimensionnement physique et budgétaire proposé,**
- **se prononce favorablement sur le principe de réaliser une étude juridique et administrative organisant la gestion de la plateforme et la filière bois-énergie à l'échelle de l'agglomération,**
- **autorise Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières nécessaires,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi que les conventions à intervenir,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR), de la Région (CPER) et de l'ADEME et à signer les pièces administratives correspondantes,**
- **autorise l'inscription de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0